

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DE SAÔNE ET LOIRE

CANTON DE CHAGNY

COMMUNE D'ALUZE

Nombre de membres		
Adhérent au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de la convocation : **26/02/2011**

Date de l'affichage : **05/03/2011**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALUZE**

Séance du 03 Mars 2011

L'an deux mil onze le trois mars

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame DOUHERET Andrée, Maire.

Présents : Mmes Andrée DOUHERET, Isabelle HASARD.
Messieurs : Jean DEROME, Philippe JOUBERT, Jérôme CHOLET, Stéphane GOUIN, Jean-François GIRARD, Patrick MAILLARY.

Excusés : Claude BOUILLOUX, Brigitte DROIT, Martine GIRARDOT

Pouvoirs : Claude BOUILLOUX donne pouvoir à Andrée DOUHERET
Brigitte DROIT donne pouvoir à Jean-François GIRARD
Martine GIRARDOT donne pouvoir à Patrick MAILLARY

Absents :

**Secrétaire
de Séance :** Stéphane GOUIN

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport du Commissaire Enquêteur concernant l'enquête publique sur le projet de classement et déclassement de chemins ruraux et de dessertes au hameau d'Aubigny.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Approuve le rapport du Commissaire Enquêteur
- Accepte le montant des indemnités du commissaire enquêteur qui s'élève à 584.26 € à imputer à l'article 6227 du budget.

Fait et délibéré les jours, mois, et an susdits,
Et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Andrée DOUHERET

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture
Le 08/03/2011
De sa réception et de sa publication
Le 09/03/2011
Réf. : 712-9032011-005

